

Item 5

La France :

- prend note de la situation financière toujours fragile d'ONU-Habitat, marquée par la réduction de la contribution du budget régulier des Nations unies, par le retrait de plusieurs bailleurs volontaires et par un niveau de contributions non-fléchées nettement inférieur à celui prévu pour 2025.
- indique que ces évolutions appellent à une grande prudence dans la préparation du budget 2026, et demande au Secrétariat de préciser les hypothèses qui sous-tendent les prévisions concernant les ressources attendues, notamment en matière de contributions volontaires et de financements fléchés pour les projets.
- rappelle qu'une trajectoire financière réaliste et prudente constitue une condition essentielle pour préserver la crédibilité de l'agence et la continuité de ses activités essentielles.
- souligne l'importance de prendre en compte les mesures de rationalisation et d'efficacité mise en place dans ONU 80 pour favoriser la pérennité financière de l'organisation.

S'agissant de la nouvelle structure organisationnelle proposée pour la mise en oeuvre du plan stratégique 2026-2029, la France :

- regrette vivement que celle-ci prévoit une augmentation nette de 34 postes concentrés en partie sur des fonctions de direction et sur le bureau de la directrice exécutive, tandis que certains programmes structurants – notamment le logement – demeurent à effectif constant, et sollicitera par conséquent du secrétariat un nécessaire réajustement sur ce point.
- soulève la question de la cohérence entre ces choix en matière de ressources humaines et les priorités définies dans le plan stratégique, en particulier sur la thématique du logement, qui en constitue le coeur, ainsi qu'au regard de la situation financière de l'organisation impliquant une allocation optimales des moyens humains .
- demande des éclaircissements sur les critères ayant guidé la priorisation des nouvelles créations de postes, sur la capacité réelle de l'agence à financer durablement ces recrutements, ainsi que sur l'articulation entre les suppressions de postes financés par le budget régulier et les créations prévues sur fonds extra-budgétaires.
- souligne que l'adoption du cadre de suivi du plan stratégique 2026-2029 doit s'accompagner d'une clarification des indicateurs, des valeurs de référence et des cibles, ainsi que d'une harmonisation terminologique.